
Programme: 212	Date: 23/11/2010
----------------	------------------

LIAISON OPERATIONS DIVERSES

Le programme 212 est utilisé pour l'alimentation des journaux d'OD SHL par transferts ASCII à partir d'un logiciel externe.

Le programme vérifie la validité de certaines zones importées. Le résultat du traitement est enregistré dans un fichier de contrôle qui peut être affiché à l'écran ou envoyé vers l'imprimante.

PROCÉDURE

Le fichier d'interface *CnnnnLOD.TXT* (où *nnnn* représente le numéro du dossier) doit être accessible.

Le programme 212 est démarré directement ou en différé comme *job*. Après le choix de l'imprimante, le contenu du fichier d'interface est examiné. Les dates des transactions définissent la période comptable des écritures. Ni une date avant le début de l'exercice, ni une date plus loin que la deuxième période comptable ouverte, sont acceptées.

Après le traitement, la liste de contrôle s'affiche à l'écran ou peut être envoyée vers l'imprimante. Par la suite, le fichier de contrôle (*CnnnnCOD.TXT*) est supprimé ou sauvegardé.

A la fin du programme, le fichier d'interface *CnnnnCOD.TXT* ne contient plus que les enregistrements refusés.

CONTROLES EFFECTUES

Chaque code dans le fichier d'interface doit exister en SHL (code TVA, code devise, code compte,...)

Tous les montants dans le fichier d'interface seront d'abord arrondis selon l'arrondi défini de la monnaie du dossier. Ensuite, le programme effectue un contrôle d'équilibre débit-crédit par document : le total débit doit correspondre au total crédit et ceci pour toutes les écritures avec le même numéro de journal, date de pièce et code pièce.

NOMS DE FICHER

FICHER D'INTERFACE

Tous les enregistrements doivent se trouver dans un fichier ASCII *CnnnnLOD.TXT*, où *nnnn* représente le numéro du dossier SHL.

FICHER DE CONTROLE

CnnnnCOD.TXT (*nnnn*: numéro du dossier)

Le fichier de contrôle contient de l'information sur les documents refusés.

FORMATS CHAMPS

CHAMPS NUMERIQUES

Un champs numérique est aligné à droite dans la zone, les positions non-utilisées étant remplies avec des 0 ou des espaces.

Un champs numérique *montant* contient toujours **deux** décimales, un champs numérique *quantité* **trois** décimales. Les signes de séparation (virgule ou point) ne sont pas tolérés. Le signe (- ou +) du montant ou de la quantité se situe toujours dans la position la plus droite dans la zone.

Exemples

55.623	5562300+
-650	65000-
125,75	125750+

CHAMPS ALPHANUMERIQUES

Un champs alphanumérique est aligné à gauche dans la zone, les positions non-utilisées étant remplies avec des espaces.

CHAMPS DATES

Un champs date contient la journée, le mois et l'année, séparés par n'importe quel caractère. Exemple: 10.01.2000.

STRUCTURE DES ENREGISTREMENTS

Dans les tables suivantes, les deux premières colonnes définissent la position de début et de fin d'une zone dans l'enregistrement.

Le format ou masque de la zone figure dans la troisième colonne. Ce format commence par 9 pour les champs numériques et par X pour les champs alphanumériques. *jj.mm.aaaa* désigne un champs date. Le chiffre entre parenthèses désigne le nombre maximale de chiffres ou de caractères. Exemple: 9(2) zone numérique (alignée à droite) jusqu'à 2 chiffres; X(14) zone alphanumérique (alignée à gauche) jusqu'à 14 caractères. Lorsque un format numérique se termine par +, le champs doit contenir un signe (+ ou -) dans la position la plus droite. Exemple: 9(13)+ zone numérique à 13 chiffres, dont 2 décimales, se terminant avec le signe du montant. Notez que les champs pour des montants comprennent toujours 2 décimales (3 décimales pour des quantités).

Le sens comptable d'un montant est défini à travers le type de document (facture ou note de crédit).

OPERATIONS DIVERSES

Nom du fichier d'interface: **CnnnnLOD.TXT**, nnnn représente le numéro de dossier SHL

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
1	2	9(2)	Type d'enregistrement. A remplir avec 00 of espaces.
3	4	9(2)	Numéro du journal des opérations diverses dans SHL: champs obligatoire, sauf pour les types de transaction 4 ou 5 (voir position 41); dans ces cas, le numéro de journal est défini par le programme d'importation SHL.
5	8	X(4)	0000 ou espaces
9	11	X(3)	Code pièce. Si non-rempli, le code standard du journal des opérations diverses sera retenu.
12	16	9(5)	00000 ou espaces
17	20	9(4)	Numéro de pièce. A renseigner. Si zéro, le numéro de pièce suivant du journal SHL sera retenu par groupe d'écritures ayant le même code et date de pièce.
21	30	dd.mm.jjjj	Date comptable. Un champ vide est remplacé par la date de traitement SHL. La date doit se situer dans l'exercice en cours et une des deux périodes en cours de traitement.
31	40	X(10)	Espaces
41	41	9(1)	Type de transaction , champ à renseigner 1: opération diverse compte client 2: opération diverse compte fournisseur 3: opération diverse générale sans/avec imputation analytique 4: opération diverse purement analytique 5: écriture budgétaire analytique
42	55	X(14)	Code du compte client, compte fournisseur ou compte général. A renseigner pour les transactions de type 1, 2 ou 3. Pour les types de transaction 3, une zone non-remplie est tolérée à condition que les champs analytiques (center et nature, voir positions 137 et 147) soient renseignés ; le cas échéant, le compte général lié au compte analytique sera utilisé.
56	56	9(1)	Type de document. A renseigner pour les transactions de type 1 et 2. Valeurs : 1 = facture 2 = note de crédit
57	58	9(2)	Numéro du journal de ventes ou d'achats en cas de transactions de type 1 ou 2.
59	65	9(7)	Numéro de document en cas de transactions de type 1 ou 2.
66	79	9(13)+	Montant de l'écriture. A remplir. Format: 2 décimales, sans virgule, aligné à droite avec le signe à la fin (+ ou espace pour un montant au débit, - pour un montant au crédit). Le montant sera arrondi selon l'arrondi de la monnaie du dossier SHL.
80	82	X(3)	Code devise ou espaces. Un code devise doit exister dans la tables des codes devises SHL.
83	96	9(13)+	Valeur en devises ou espaces ou 0. Format: comme le format du montant dans la position 66.
97	99	X(3)	Code quantité ou espaces. Ne concerne jamais les transactions de type 1 ou 2.
100	113	9(13)+	Quantité , espaces ou 0. Ne concerne jamais les transactions de type 1 ou 2. Format: valeur à trois décimales, pas de virgule, aligné à droite avec le signe à la fin. Signe + of espace pour une écriture au débit, signe - pour une écriture au crédit.
114	131	X(18)	Référence , au choix libre.
132	136	X(5)	Espaces
137	146	X(10)	Centre analytique dans le cas d'un dossier analytique et transaction de type 3, 4 ou 5.
147	156	X(10)	Nature analytique dans le cas d'un dossier analytique et transaction de type 3, 4 ou 5.
157	166	dd.mm.jjjj	Date de document : à renseigner pour les transactions de type 1 ou 2/ Un champ non-rempli sera remplacé par la date de traitement dans SHL.

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
167	176	X(10)	Compte de centralisation pour le compte client ou fournisseur (transactions de type 1 ou 2). Un champ vide sera remplacé par le compte de centralisation lié au compte individuel dans SHL.
177	177	X(1)	Vide
178	180	X(3)	Code à la TVA. Uniquement pour les transactions de type 3 (écritures sur comptes généraux) avec traitement de la TVA. Le code TVA et la nature TVA (voir champ suivant) sont importants pour l'alimentation de la déclaration à la TVA.
181		X(1)	Nature TVA. Uniquement pour les transactions de type 3 (écritures sur comptes généraux) avec traitement de la TVA: a: montant net achats, catégorie biens et services b: montant net achats, catégorie frais c: montant net achats, catégorie investissements d: montant TVA déductible e: montant TVA non-déductible, catégorie biens et services f: montant TVA non-déductible, catégorie frais g: montant TVA non-déductible, catégorie investissements 1: montant imposable ventes 2: montant TVA due ventes
182	253	X(72)	Annexe générale. Uniquement pour les transactions de type 3
254	325	X(72)	Annexe analytique. Uniquement pour les transactions de type 3 ou 4.

FICHER DE CONTROLE

CnnnnCOD.TXT (*nnnn*: numéro du dossier)

Le fichier de contrôle contient de l'information sur les documents refusés.

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
1	2	9(2)	Raison (différent de zero): 1 = numéro de pièce = 0 2 = type de transaction: une des options suivantes est obligatoire: <i>1 = paiement client</i> <i>2 = paiement fournisseur</i> <i>3 = compte général</i> 3 = date de transaction dépasse la période 4 = compte client inexistant 5 = compte fournisseur inexistant 6 = compte général inexistant 7 = document inexistant 8 = journal inexistant 9 = compte financier inexistant 10 = monnaie inexistante 11 = centre analytique inexistant ...
3	4	9(2)	N° du journal
5	8	aa.pp	Période comptable
9	11	X(3)	Code financier
12	20	9(9)	Numéro de pièce
21	30	jj.mm.aaaa	Date de transaction
31	40	X(10)	Raison : 2 : type de transaction 3 : date d'écriture 4 : code client 5 : code fournisseur 6 : code compte général 7 : numéro document 8 : numéro de journal 10 : code devise 11 : code compte analytique 12 : code TVA 13 : code pays 14 : numéro de TVA 15 : code paiement

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
			16 : solde 17 : code compte interne 18 : compte de centralisation

MODIFICATION COMPTES CLIENTS - FOURNISSEURS

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
1	2	9(2)	Type d'enregistrement: Obligatoire 1 = données clients 2 = données fournisseurs
3	16	X(14)	Code compte client / fournisseur. Obligatoire.
17	31	X(15)	Arbitraire, p.ex blancs
32	35	X(4)	Raison sociale
36	65	X(30)	Nom client / fournisseur
66	90	X(25)	Rue
91	97	X(7)	Code postal
98	117	X(20)	Lieu
118	120	X(3)	Code pays
121	123	X(3)	Code devise. Uniquement lorsque le suivi du compte tiers en devises est requis. Le code devise doit exister dans la table des devises SHL.
124	124	9(1)	Code langue : 1 : néerlandais 2 : français 3 : anglais 4 : allemand Si le code langue n'a pas été renseigné, le code langue du dossier est retenu. Le code langue est e.a. important pour les relances.
125	125	9(1)	Régime TVA: 0 = assujéti 1 = égalisation 2 = exonéré 3 = exportation 4 = Intracom 5 = particulier 6 = cocontractant
126	143	X(18)	Numéro de TVA. Il y a un contrôle en combinaison avec le code pays. Numéros de TVA belges : 9 chiffres sans séparateurs.
144	146	X(3)	Code mode de paiement. Ce code doit exister dans la table SHL.
147	151	9(3).(2)	Echéance: Format: 999,99 Le chiffre avant la virgule déterminent le délai, le chiffre après la virgule détermine la base. <u>Exemple</u>

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
			10,00 10 jours date de facture 00,99 paiement fin du mois
152	173	X(22)	Compte en banque. Comptes en banques belges : 12 chiffres sans tirets.
174	183	X(10)	Compte centralisateur, sinon compte centralisateur du compte tiers
184	193	X(10)	Contrepartie: Si blancs, on utilise le compte standard; Lorsqu'il s'agit d'un dossier analytique et qu'il s'agit d'une contrepartie analytique, cette zone comprend le centre de frais
194	203	X(10)	Lorsqu'il s'agit d'un dossier analytique: frais par nature
204	204	9(1)	Nature de la contrepartie: 0 = compte général 1 = compte analytique
205	216	X(12)	Référence
217	236	X(20)	RPR
237	280	X(44)	IBAN
281	291	X(11)	BIC

MODIFICATION COMPTES GENERAUX

Le programme 212 permet aussi la modification des comptes généraux.

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
1	2	9(2)	Type d'enregistrement: 03 (obligatoire)
3	12	X(10)	Code compte généraux. Obligatoire
13	42	X(30)	Libellé compte général. Obligatoire
43	43	9(1)	Nature du compte. Obligatoire 1 : compte de profits/ventes 2 : compte de frais biens et services 3 : autre compte de frais 4 : compte d'investissements 5 : compte financier 6 : compte de frais directs avec TVA 7 : compte de profits directs avec TVA 8 : compte d'amortissements 9 : compte extracomptables 0 : compte non-défini
44	44	9(1)	Nature au bilan. Obligatoire 0 : compte au bilan : actif 1 : compte au bilan : passif 2 : compte au bilan : actif/passif 3 : compte d'exploitation : produits 4 : compte d'exploitation : charges
45	47	X(3)	Code devise. Le code devise doit exister dans la table des devises SHL.
48	50	X(3)	Code TVA. Le code TVA qui est proposé lors de la saisie. Le code doit figurer dans la table des codes TVA SHL
51	53	9(3)	Pourcentage TVA non-déductible entreprise
54	56	9(3)	Pourcentage TVA non-déductible privé
57	66	X(10)	Code compte interne plan A. Si renseigné, le code doit figurer dans le plan interne A
67	76	X(10)	Code compte interne plan B. Si renseigné, le code doit figurer dans le plan interne B
77	86	X(10)	Code compte interne plan C. Si renseigné, le code doit figurer dans le plan interne C
87	91	X(5)	Groupe annexes
92	97	X(6)	Blancs
98	100	X(3)	Code quantité (pour le suivi des quantités)
101	101	9(1)	Suivi historiques: 0 ou blanc : pas de suivi 1 : suivi
102	102	9(1)	Compte accessible :

DEBUT	FIN	FORMAT	DESCRIPTION
			0 ou blanc : accessible 1 : non-accessible
103	112	X(10)	Code compte annuel. Important pour l'édition correcte du compte annuel. Le code doit figurer dans le compte annuel en SHL
113	113	9(1)	Revalorisation. Ne s'applique que s'il y a un code devise au niveau du compte général. De plus, le module optionel Revalorisation doit être installé
114	114	9(1)	Traitement analytique. Ne s'applique que pour des dossiers analytiques. 0 ou blancs : pas de traitement analytique obligatoire 1 : traitement analytique obligatoire